

MAIRIE DE DRAP



ARRETE MUNICIPAL 125-11-2018

Portant autorisation de travaux d'abattage d'arbres, Vieux Chemin du Château

Le Maire de la commune,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la demande d'autorisation de travaux formulée par Monsieur BACCHIALONI Serge domicilié à DRAP (AM) – Vieux chemin du Château- quant aux travaux d'abattage d'arbres par l'Entreprise Christophe ELAGAGE domiciliée au 61 boulevard Jean Dominique – 06340 LA TRINITE, du lundi 26 novembre au mardi 27 novembre 2018 de 9h00 h à 17 heures,

Considérant qu'afin de permettre le bon déroulement de ces travaux, il y a lieu de régler le stationnement et la circulation Vieux Chemin du Château du numéro de voirie 703 au numéro de voirie 768,

ARRETE :

Article 1 : L'entreprise Christophe ELAGAGE domiciliée au 61 boulevard Jean Dominique – 06340 LA TRINITE est autorisée à occuper le domaine public Vieux Chemin du Château du numéro de voirie 703 au numéro de voirie 768 afin de procéder à des travaux d'abattage d'arbres (4 pins) de la propriété Monsieur BACCHIALONI Serge.

Article 2 : Pendant la durée du chantier, du lundi 26 novembre au mardi 27 novembre 2018 de 9h00 h à 17 heures, la portion de route Vieux Chemin du Château, du numéro de voirie 703 au numéro de voirie 768, sera fermée à la circulation et au stationnement des véhicules à l'exception des véhicules afférents au chantier, ceux de secours et d'incendie et ceux des services communaux.

Article 3 : L'entreprise en charge des travaux a obligation de mettre en œuvre les règles d'hygiène et de sécurité pour la protection des biens et des personnes, de matérialiser par des barrières les emplacements des travaux et devra installer les panneaux de signalisation conformes à la réglementation en vigueur deux jours avant le début des travaux.

Article 4 : Conformément à l'article R421-1 du code de justice administrative, tout recours devra être présenté devant le tribunal administratif de NICE (06) dans un délai de deux mois à compter de la date de notification de l'arrêté : greffe.ta-nice@juradm.fr

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie de Drap
- Monsieur Le garde-champêtre territorial,
- Le commandant de la brigade de gendarmerie de La Trinité (AM).

DRAP, le 06 novembre 2018

Le Maire,

Robert NARDELLI

